meuse .fr



Reportage à l'école de musique de Commercy. Juin 2019

Pratiques artistiques et culturelles

Depuis plusieurs années, le Département de la Meuse s'efforce d'entretenir et de développer une présence culturelle sur l'ensemble de son territoire et pour l'ensemble des populations. Sa démarche concerne autant le spectacle vivant, la création contemporaine, les expressions autour de la langue que le patrimoine culturel meusien.

Publié le 30 juin 2020

Une politique ambitieuse au profit du plus grand nombre

Le deuxième Schéma départemental pour la Lecture publique (voté fin 2016) ainsi que le Schéma départemental pour l'Education artistique et culturelle (voté en octobre 2017) apportent les cadres institutionnels majeurs de la politique culturelle du Département de la Meuse.



L'accès à la culture est un droit fondamental offert à chacun.

A cet effet, le Département anime la construction d'une présence culturelle autour de 3 axes :

- > Le contact à l'œuvre : diffusion de spectacles, exposition, programmation saisonnière et événementielle, accueil d'artistes en création..
- > La pratique artistique et culturelle : ateliers, animations, projets notamment à l'école mais aussi en dehors et en direction de l'ensemble des publics...
- > L'appropriation de ressources et de connaissances culturelles

La démarche est portée par l'identificationde projets de rayonnements différents :

- > Projets d'enjeux départementaux
 - Les partenariats se construisent prioritairement avec l'Etat et la Région Grand Est à partir de labels, d'agréments et de cahier des charges.
- > Projets d'enjeux locaux

L'intervention départementale se fait en appui à un engagement des instances territoriales (Codecom, communes...).

Des actions concrètes aux niveaux départemental et local

Au niveau du territoire, le Département renforce les ressources mises à disposition des acteurs de terrain par:

- > L'accompagnement d'un ensemble d'acteurs culturels conventionnés
- > La constitution d'un réseau d'experts sur les disciplines artistiques

Dans sa démarche d'accompagnement d'enjeux de **niveau local**, le Département encourage les pratiques artistiques et culturelles en:

- > Développant un réseau culturel et artistique accessible, dynamique et de qualité
 - Subvention aux structures d'enseignement artistique
- Subvention aux projets d'éducation artistique et culturelle
- Inscrits dans un Contrat territorial d'Education Artistique et Culturelle
- $\bullet \ \ \text{Non-inscrits dans un Contrat territorial d'Education artistique et culturelle}$
- Ateliers de Pratique artistique et culturelle pour amateurs
- Subvention aux initiatives autour de la lecture publique
- > Aidant au pilotage et la coordination des CTEAC
- Subvention aux EPCI animant un CTEAC
- > Accompagnant le développement des animations et des ateliers dans les musées labellisés Musées de Meuse
- $\ref{lem:continuous} \textbf{ Encourageant les chantiers de restauration et de valorisation de patrimoine culturel meusien}$

VOS AIDES

CULTURE CULTURE CULTURE Soutien aux pratiques artistiques et Soutien aux projets d'éducation Soutien aux projets d'éducation culturelles amateurs artistique et culturelle dans un CTEAC artistique et culturelle hors CTEAC Pour qui? Pour qui? Pour qui? Association, Collectivité Collectivité Collectivité, Professionnel Pour quoi? Pour quoi? Pour quoi? Promouvoir des projets d'éducation artistique sous représentés Promouvoir la diversité des pratiques artistiques et Soutenir des projets inscrits dans un Contrat Territorial d'Education Artistique culturelles sur le territoire

